

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 19 MARS 2024

Le dix-neuf mars deux mille vingt-quatre à dix-huit heures quarante-neuf minutes, les membres du conseil municipal de la commune d'ASSAIS LES JUMEAUX dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la Salle de la Mairie d'ASSAIS LES JUMEAUX, sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude LAURANTIN, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 12

Nombre de Conseillers municipaux présents : 8

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 15 Mars 2024

Etaient présents :

Jean-Claude LAURANTIN	Fabrice DURAND	Jean-Louis RIDOUARD
Christophe POTET		Sabrina LAURENTIN
Annie LAURENTIN	Joël NERBUSSON	
	Sophie RIVALLEAU	

Absents excusés ayant donné procuration :

- M. Adrien MILLET a donné procuration à M. Fabrice DURAND
- M. Christian PRUNIER a donné procuration à M. Jean-Louis RIDOUARD
- M. Alexandre NIKSARLIAN a donné procuration à M. Christophe POTET
- M. Fabrice ADAMO a donné procuration à M. Jean-Claude LAURANTIN

Secrétaire : Mme Sophie RIVALLEAU a été nommée secrétaire de séance.

D- 20240009 - TARIFS DES SALLES

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide de modifier les tarifs des salles qui seront applicables à compter du 1^{er} juillet 2024, soit :

LOCATION SALLES DES FETES			
	JOUR EN SEMAINE DU LUNDI AU JEUDI De 8h à 8h j+1	JOUR EN WEEK-END (VENDREDI-SAMEDI-DIMANCHE) OU JOURS FERIES De 8h à 8h j+1	WEEK-END (VENDREDI-SAMEDI-DIMANCHE) De 14h à 8h j+1
HABITANTS D'ASSAIS LES JUMEAUX			
Jauleterie petite salle	30	100	150
Jauleterie grande salle	110	330	500
Jauleterie site complet	\	\	550
veluché	30	90	135
ASSOCIATIONS D'ASSAIS LES JUMEAUX			
Jauleterie petite salle	0	50	100
Jauleterie grande salle	55	165	330
Jauleterie site complet	\	\	380
veluché	0	45	90
Une location gratuite forfait week-end ou deux jours en semaine (consécutifs ou non) de la grande salle est accordée par année			

Une location gratuite forfait week-end de la petite salle de la Jaulerie et de veluché est accordée par année

Une attestation d'assurance annuelle sera exigée.

La grande salle de la Jaulerie sera mise à disposition gratuitement pour les AG (uniquement les jours en semaine)

Pour l'association Familles Rurales : Gratuité de la Grande salle de la Jaulerie pour les mercredis soir et jeudi matin, sous condition de disponibilité, pour l'activité de gymnastique.

Pour l'association Sport en Gâtine : Gratuité de la Petite salle de la Jaulerie et de la salle de Veluché, sous condition de disponibilité, pour des activités de loisirs créatifs, une fois par mois.

UTILISATEURS HORS COMMUNE

Jaulerie petite salle	30	135	200
Jaulerie grande salle	110	400	580
Jaulerie site complet	\	\	660
veluché	30	110	170

Organismes pour lesquels la gratuité est accordée pour des réunions ou animations (uniquement les jours en semaine) : Communauté de Communes de l'Airvaudais - Val du Thouet, SMEG, SMVT, SIEDS, CSC pour RAM et rencontres parents-enfants, Gendarmerie d'Airvault et MSA Poitou.

Autres organismes : **pas de gratuité**

Don du sang, gratuité des salles pour les journées de don du sang

Gratuité pour les réunions de familles après sépulture ayant lieu sur la commune (petite salle de la Jaulerie et salle de Veluché)

Mise à disposition gratuite de la vaisselle pour les locations de la petite salle de la jaulerie et la salle de Veluché

Tarifs en cas de dégradation ou perte (à l'unité)

Verre : 1,50	Tasse à café : 1,50	Couteau : 1	Petite cuillère : 1
Assiette : 2,50	Pichet : 30	Fourchette : 1	Grande cuillère : 1

	Arrhes	Cauton	Nettoyage
Jaulerie petite salle	45	330	110
Jaulerie grande salle	165	550	330
Veluché	45	330	110

La Secrétaire de Séance
Mme Sophie RIVALLEAU



Au registre sont les signatures.
Fait et Délibéré en Mairie
Pour copie conforme

Le Maire,
Jean-Claude LAURANTIN



AR-Préfecture

079-217900166-20240322-6-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 22-03-2024

Publication le : 22-03-2024